



APRÈS LA 3^E CHOISIR SON ORIENTATION

RENTRÉE 2018

ADDITIF

Mars 2018



À AJOUTER

➤ SAINT-ANDRÉ : Lycée professionnel Jean Perrin

dans **Sections particulières** « Unité localisée pour l'inclusion scolaire : troubles des fonctions cognitives ou mentales » p 34, 54

➤ Les enseignements d'exploration en classe de 2^{de}

dans **Informatique et création numérique** p 41

. Saint-André : Lycée Sarda Garriga

. Saint-Leu : Lycée Stella

. Saint-Louis : Lycée Jean Joly

. Saint-Paul : Lycée Évariste de Parny

dans **la section linguistique «section européenne : anglais»** p 46,53

. Saint-André : Lycée Mahatma Gandhi

➤ BACCALURÉATS GÉNÉRAUX

dans **BACHIBAC**

NORD > Saint-Denis : Lycée Georges Brassens p 44, 47, 53

dans **Bac STMG spécialité gestion et finance**

OUEST > Le Port : Lycée Jean Hinglo p 45, 48

➤ OUVERTURE 1^{ÈRE} ST2S

. Saint-André : Lycée Mahatma Gandhi p 46

➤ OUVERTURE 1^{ÈRE} STI2D

dans **STI2D spécialité architecture et construction**

. Saint-Denis : Lycée polyvalent Nord-Bois-de-Nèfles p 47

dans **STI2D spécialité énergies et environnement**

. Saint-André : Lycée Sarda Garriga p 46

. Saint-Benoît : Lycée Amiral Pierre Bouvet p 46

. Saint-Denis : Lycée polyvalent Nord-Bois-de-Nèfles p 47

. Sainte-Suzanne : Lycée de Bel Air p 47

dans **STI2D spécialité systèmes d'information et numérique** p 41

. Bras-Panon : Lycée Paul Moreau p 46

. Saint-André : Lycée Sarda Garriga p 46

. Saint-Denis : Lycée Georges Brassens p 47

. Saint-Denis : Lycée polyvalent Nord-Bois-de-Nèfles p 47

. Saint-Joseph : Lycée Pierre Poivre p 49

. Saint-Louis : Lycée Jean Joly p 50

. Saint-Pierre : Lycée de Bois d'Olive p 50

À SUPPRIMER

➤ **Suppression de la mention «En projet»** dans les pages 28, 29, 30, 34, 38

➤ COMMERCE, VENTE

suppression du **CAP Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles**

. Saint-Pierre : LP François de Mahy p 30,37

➤ BACCALURÉATS GÉNÉRAUX

suppression du **BAC STL spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire**

. Le Port : Jean Hinglo p 45,48

SOURCE : Rectorat

Arrêté n° 2018/06 modifiant la structure pédagogique des établissements publics locaux d'enseignement pour l'année scolaire 2018-2019.